

être omis s'il désigne un détail qui apparaît sur la carte. Les règles concernant les autres noms géographiques figurent dans les instructions générales.

Dans les régions bilingues ou multilingues, c'est en principe la langue officielle principale de la région qui fait foi pour l'orthographe des noms géographiques. L'autre nom usuel doit figurer à côté ou en dessous du premier nom. Si aucune des deux orthographes n'a officiellement la priorité, les deux noms sont traités de la même manière.

Les principes énoncés ci-après ont été établis pour la transcription des noms écrits en langue étrangère :

#### *Règle pour les Etats qui utilisent l'alphabet latin*

Les noms étrangers sont transcrits sans changement, avec toutes les lettres et tous les signes diacritiques utilisés dans la langue intéressée.

#### *Règles pour les Etats utilisant un autre système d'écriture*

Il y a lieu de distinguer entre les Etats où l'on utilise des lettres (par exemple, l'Union soviétique, la Grèce, l'Inde, la Corée) et ceux où l'on utilise des idéogrammes (par exemple, la République populaire de Chine). Pour les noms des premiers, on procède par translittération. Les idéogrammes sont transcrits conformément aux systèmes agréés. Ces systèmes sont énoncés dans les instructions générales. Les noms ainsi obtenus sont transcrits en caractères latins au moyen d'un alphabet qui peut, outre les 26 lettres habituelles, comporter des lettres ou signes diacritiques compris dans l'alphabet d'autres langues utilisant des caractères latins. Si un Etat dont le système d'écriture n'est pas latin a son propre système officiel de translittération en caractères latins, celui-ci est obligatoirement utilisé pour la transcription des noms sur les cartes en allemand. Si ce n'est pas le cas, l'un des systèmes provisoires utilisés jusqu'ici sera adopté aux fins des instructions générales.

#### *Règles spéciales*

Les règles ci-après s'appliquent à des cas spéciaux.

Les noms de ville auxquels peut s'ajouter la graphie allemande ou la graphie généralement utilisée pour le commerce et les transports internationaux sont énumérés dans

l'instruction concernant la transcription des noms géographiques sur les cartes en allemand, publiée à Berlin en 1964 (au paragraphe 6 relatif à l'application de l'orthographe allemande aux noms de ville).

Les éléments géographiques qui s'étendent sur le territoire de plusieurs Etats et pour lesquels on peut utiliser l'orthographe allemande sont énumérés au paragraphe 7 de la même instruction relatif à l'application de l'orthographe allemande aux noms d'éléments géographiques.

Pour les grands lacs ou fleuves qui s'étendent sur plusieurs Etats, l'emploi du nom allemand indiqué au paragraphe 7 de l'instruction susmentionnée est obligatoire si l'échelle de la carte ne permet pas la transcription de plusieurs noms nationaux.

Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la même instruction, relatives à l'application de l'orthographe allemande aux noms des étendues d'eau internationales, de leurs parties et des éléments du relief sous-marin, le nom des mers qui constituent des eaux internationales ou baignent plusieurs territoires nationaux est transcrit dans l'orthographe allemande.

Sur les cartes géographiques et thématiques, les noms des Etats peuvent être transcrits sous la forme allemande complète ou abrégée.

La Commission pour la transcription des noms géographiques sur les cartes en allemand a révisé l'instruction concernant la transcription des noms géographiques sur les cartes en allemand, publiée à Berlin en 1964, et les instructions générales concernant la transcription des noms géographiques dans la République démocratique allemande, publiées à Berlin en 1966.

Les principes et règles susmentionnés sont énoncés dans ces deux documents, auxquels des suppléments viennent régulièrement s'ajouter. En outre, des instructions générales pour la transcription des noms géographiques des Etats européens sont en cours d'élaboration. Les instructions pour la transcription des noms géographiques de la Belgique et des Pays-Bas sont, par exemple, en voie d'achèvement.

## DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR LA NORVÈGE<sup>1</sup>

Depuis la fin du siècle dernier, le Ministère royal de l'éducation est chargé de la normalisation des noms géographiques. Il est aidé dans cette tâche par une commission consultative dont les membres sont officiellement désignés. Le Ministère est également responsable de la transcription des noms géographiques des territoires norvégiens de l'Arctique (Svalbard et île Jan Mayen) et de l'Antarctique. La Commission consultative donne des conseils relatifs à la transcription des noms géographiques à tous les services et institutions officiels (Norges geografiske oppmåling, Norges sjøkartverk, Norsk Polarinstitut, Ministères des postes et télégraphes, des routes, etc.).

En 1913 ont été publiées des instructions spéciales conformément auxquelles tous les noms géographiques norvégiens doivent être transcrits selon un système orthographique se prêtant à la normalisation des noms du dialecte norvégien véritable. Tous les règlements ultérieurs sur la normalisation des noms géographiques dérivent des instructions de 1913. Les plus récents ont été publiés en 1933 et en 1957 et traitent de questions spécifiques de normalisation.

Dès sa création, la Commission consultative a pu fonder les avis qu'elle donnait sur un ouvrage renommé, *Norsk Gaardnaue* (Les noms de ferme norvégiens), en 20 volumes, avec une introduction et un index, qui énumère les noms de toutes les fermes et de leurs subdivisions en indiquant un choix de formes écrites datant des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ainsi que toutes les formes médiévales connues et la prononciation locale d'aujourd'hui. Depuis 1940, tous les noms figurant sur les nouvelles cartes topographiques publiées par Norges geografiske oppmåling sont transcrits en écriture phonétique et vérifiés par des spécialistes. La normalisation des formes écrites pour les cartes se fonde sur ces données.

Au nord de la Norvège vit une minorité lapone. Le gouvernement dispose d'un conseiller spécial pour les noms géographiques lapons. Dans les deux comtés situés à l'extrême nord, ceux de Finnmark et de Troms, presque tous les noms inscrits sur certaines cartes sont d'origine lapone et dans les districts limitrophes entre les Norvégiens et les Lapons beaucoup de lieux portent deux noms différents, un dans chaque langue.

Il n'existe pas encore de nomenclature nationale norvégienne. Des plans ont été dressés pour en établir une à

<sup>1</sup> Le texte original de ce document a paru, en anglais, sous la cote E/CONF.53/L.84.

partir des cartes au 1/250 000, qui comprennent environ 100 000 noms.

Le Norsk Polarinstitut applique les règlements officiels pour la normalisation des noms qui figurent sur ses cartes. Les noms des détails géographiques des territoires norvégiens de l'Arctique et de l'Antarctique qui ont, à l'origine, été attribués et utilisés par des explorateurs d'autres nationalités et sont toujours utilisés dans d'autres pays sont très rarement transcrits en norvégien. Pour la région arctique du Svalbard, on peut se reporter à l'ouvrage intitulé

*Les noms géographiques du Svalbard et à son supplément (1942–1958).*

L'organisme national compétent en matière de noms géographiques est la Commission consultative des noms géographiques, les pouvoirs exécutifs appartenant au Ministère royal de l'éducation.

Le Service des archives des noms géographiques norvégiens est chargé de la collecte des noms et dirige les travaux de recherche dans ce domaine.

## DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR LE CAMBODGE<sup>1</sup>

Le Service géographique national du Cambodge dispose, depuis sa création en 1955, d'une section de toponymie qui s'occupe des noms géographiques dans l'établissement des cartes du pays. Cette section, composée d'un personnel peu expérimenté, n'a pas pu jouer un rôle actif durant les sept premières années. Par la suite, elle a évolué parallèlement aux activités entreprises par le Service.

Au temps du Service géographique de l'Indochine, avant 1955, aucun personnel cambodgien n'en faisait partie. Les cadres étaient principalement français et le personnel subalterne vietnamien. Aussi remarque-t-on sur les cartes éditées par ce service que la prononciation de la majorité des noms ne correspond pas à leur appellation réelle ou, du moins, que certains noms sont déformés. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette anomalie :

Interprétation par des personnes ne connaissant pas la langue du pays ou la connaissant très peu;

Mauvais renseignements fournis par des habitants ayant une mauvaise prononciation;

Transcription en caractères latins, mais selon des procédés français;

Absence de règles fixes dans la transcription phonétique et inexistence de romanisation des caractères cambodgiens, etc.

Les cartes du Cambodge à l'échelle de 1/100 000, 1/400 000 et 1/500 000 étaient toutes imprimées avec des noms en caractères latins. Ce procédé est encore utilisé aujourd'hui, mais le Service géographique national a édité une série de cartes spéciales avec des noms en cambodgien destinées aux établissements scolaires.

L'accord bilatéral khméro-américain de 1957 a permis au Service géographique national de participer activement, à partir de 1961, à la normalisation nationale des noms géographiques et de réaliser, avec l'aide du Service cartographique de l'armée des Etats-Unis, des cartes du Cambodge au 1/50 000 sur lesquelles les noms de lieux figurent en caractères cambodgiens et latins suivant la transcription phonétique. Malheureusement, le Service n'a pas fait à l'époque une étude approfondie des règles de la transcription des caractères cambodgiens en caractères latins, et quelques petites erreurs, que nous sommes en train de corriger, se sont glissées dans les transcriptions.

Le Service a envoyé des équipes sur le terrain munies des documents nécessaires pour recueillir auprès des habitants les noms des lieux habités, des cours d'eau, etc. Les enquêteurs enregistrent ces noms d'après la prononciation et les vérifient à l'aide du cadastre, qui se trouve dans les bureaux de canton. Ils notent si possible l'origine de ces noms afin de pouvoir leur donner une orthographe correcte et adopter finalement la prononciation qui convient. On ne peut

absolument pas se fonder sur les renseignements, et encore moins prendre en considération les noms recueillis d'après la prononciation des habitants, du fait que, dans certaines régions du Nord-Ouest, ils ont un accent plus ou moins prononcé. Il est certain que les enquêteurs étrangers font erreur en adoptant les noms fournis par les habitants et en suivant leur prononciation.

Les équipes du Service ont eu l'occasion d'accomplir leur tâche dans les régions d'accès facile, le reste des travaux étant confié à la compagnie philippine Certeza.

L'établissement des noms a été effectué ensuite au bureau central; néanmoins, il est possible de laisser passer quelques erreurs en ce qui concerne les régions confiées à la mission étrangère.

Notre tâche est actuellement simplifiée et s'effectue dans de meilleures conditions grâce à la collaboration du Ministère de l'intérieur, qui a réuni une liste des noms du royaume. Le *mékhum*, ou chef de commune, établit la liste de ses *phoum* (villages), des lieux-dits, des cours d'eau, etc.; il l'envoie ensuite au *chauvaysrok* (chef de canton), qui examine et classe ces noms. Celui-ci établit à son tour la liste des noms de son *srok* (canton) et l'achemine au *khet* (province ou préfecture), où est utilisé le même procédé qu'à l'échelon *srok*. Le *chauway khet* (gouverneur de province) envoie finalement la liste globale au Ministère de l'intérieur, qui détient ainsi toutes les listes et a la tâche plus facile en cas de création de nouveaux *khet* ou *srok*.

On rencontre souvent dans le Royaume du Cambodge des noms qui ont une origine historique, légendaire, ou qui ont une caractéristique quelconque.

Le *khet* Batdambang, par exemple, a une origine historique. «*Bat*» signifie «perdre», et «*dambang*», «bâton». Selon l'histoire, un grand guerrier cambodgien d'autrefois, a lancé son bâton magique sur la troupe ennemie pour la massacrer et ne l'a plus retrouvé.

Le nom de la capitale du Cambodge, Phnom-penh, est d'origine légendaire. «*Phnom*» signifie «montagne» ou «colline», et «*penh*» est le nom d'une vieille dame. On a prétendu que la colline qui se dresse actuellement au centre de la ville a été érigée sous la direction d'une vieille dame qui s'appelait Penh.

Un *khet* du centre du pays s'appelle Kompong-Chhnang. «*Kompong*» veut dire «port», et «*chhnang*», «casseroles». Dans ce *khet*, beaucoup d'habitants vivent de la fabrication de poteries de terre qu'ils exportent vers d'autres *khet* par des chaloupes, car le *khet* Kompong-Chhnang occupe une partie de la région des lacs.

Deuxième exemple caractéristique: une province maritime du Sud-Ouest s'appelle Kampot; ce mot signifie «tétrodon», poisson que l'on trouve en abondance dans les rivières.

<sup>1</sup> Le texte original de ce document a paru sous la cote E/CONF.53/L.86.